



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 3 juin 2024 à 19h00 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, au 35, ch. de North Hatley, à Sainte-Catherine-de-Hatley, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure visant la propriété du 920, ch. Waban-Aki N., pour le lot 5 259 855.

Cette demande consiste à autoriser un déboisement en zone de paysage naturel d'intérêt supérieur afin de créer une aire ouverte de 890 m² d'un seul tenant, pour construire un bâtiment accessoire, alors que selon l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage n° 90-256* de la Municipalité, en zone de paysage naturel d'intérêt supérieur, pour la construction résidentielle et ses aménagements, il est autorisé une superficie maximale totale d'aire ouverte de 800 m² d'un seul tenant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance du lundi 3 juin 2024.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 16 mai 2024.



Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Étienne Langlois-Dor, résidant à Magog, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits habituels désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de mai de l'année deux mille vingt-quatre.

ET J'AI SIGNÉ :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Étienne Langlois-Dor', is written over a horizontal dashed line.

Étienne Langlois-Dor,
Inspecteur en bâtiment et en environnement et greffier-trésorier adjoint